Burkini : l’ONU critique une “interdiction stupide et discriminatoire” en France (Màj)

30/08/2016 à 19h48



Selon le Haut-Commissariat de l’ONU aux Droits de l’Homme, les arrêtés pris par les maires alimentent la stigmatisation des musulmans.

Le Haut-Commissariat de l’ONU aux droits de l’Homme a salué aujourd’hui la décision prise par la justice française de mettre un coup d’arrêt à l’interdiction du burkini, estimant que les arrêtés pris contre cette tenue vestimentaire alimentaient la “stigmatisation” des musulmans.

Le Haut-Commissaire est le prince jordanien Zeid Ra’ad Zeid Al-Hussein.

“*Ces décrets n’améliorent pas la situation sécuritaire; ils tendent au contraire à alimenter l’intolérance religieuse et la stigmatisation des personnes de confession musulmane en France, en particulier les femmes*“, a indiqué le bureau de Haut-Commissaire dans un communiqué. “*Les codes vestimentaires, tels que les décrets anti-burkini, affectent de manière disproportionnée les femmes et les filles et sapent leur autonomie en niant leur aptitude à prendre des décisions*

indépendantes sur leur manière de se vêtir“, a-t-il encore jugé.

D’après l’agence onusienne, selon les standards internationaux des droits de l’Homme, les limites à la liberté de toute personne de manifester sa religion ou ses convictions, y compris par le choix de tenues vestimentaires, ***“ne sont autorisées que dans des circonstances très limitées, y compris pour la protection de la sécurité publique, l’ordre public, la santé publique ou la morale“.***

De plus, en vertu du droit international des droits de l’Homme, les mesures adoptées au nom de l’ordre public doivent être appropriées, nécessaires et proportionnées, rappelle le communiqué.

Le Figaro